



COMMUNE DES SAELLES

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2024 BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget eau et assainissement 2024 a été voté le 9 avril 2024 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouvertures de la mairie.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement dans un contexte inflationniste tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de la Région ou de l'Etat chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des rémunérations des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population.

Les recettes de fonctionnement 2024 représentent 51 032,88€ :

- total des recettes réelles de fonctionnement 46 010 €
- total des recettes d'ordre de fonctionnement 5 022,88 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'entretien et la consommation des réseaux d'eau, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement 2024 représentent 51 032,88€ :

- total des dépenses réelles de fonctionnement 40 422,88 €
- total des dépenses d'ordre de fonctionnement 10 610 €.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les principaux types de recettes pour le budget de l'eau d'une commune :

- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes Chapitre 011	15 722,88 €	Excédent brut reporté	
Dépenses de personnel Chapitre 012	0 €	Recettes des services Chapitre 70	45 000 €
Autres dépenses de gestion courante Chapitre 65	18 000 €	Impôts et taxes Chapitre 73	0 €
Dépenses financières Chapitre 66	2 100 €	Dotations et participations Chapitre 74	0 €
Dépenses exceptionnelles Chapitre 67	1 000 €	Autres recettes de gestion courante Chapitre 75	10 €
Autres dépenses Chapitre 014 Atténuation de produits	3 600 €	Recettes exceptionnelles Chapitre 77	1000 €
		Recettes financières Chapitre 76	0 €
Total dépenses réelles	40 422,88 €	Autres recettes	0 €
Charges (écritures d'ordre entre sections) Chapitre 042	10 610 €	Total recettes réelles	46 010 €
Virement à la section d'investissement Chapitre 023	0 €	Produits (écritures d'ordre entre sections) Chapitre 042	5 022,88 €
Total général	51 032,88 €	Total général	51 032,88 €

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de

véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté 001	51 194,73 €	Virement de la section de fonctionnement Chapitre 021	0 €
Remboursement d'emprunts Chapitre 16	8 700 €	Emprunts Chapitre 16	127 367,75 €
Travaux de voirie	TOTAL=428 673,12 €	Mise en réserves Article 106	49 474,48 €
Enfouissement réseau Chabanes (opération 14)	0 € (hors RAR)		
Interconnexion Villard (opération 15)	422 673,12 €		
Schéma zonage assainissement (opération 16)	6 000 €		
Autres dépenses		Subventions	338 138,50 €
Achat matériel (opération 11)	20 000 €		
Charges (écritures d'ordre entre sections) Chapitre 040	5 022,88 €	Produits (écritures d'ordre entre section) Chapitre 040	10 610 €
RAR	12 000 €		
Total général	525 590,73 €	Total général	525 590,73 €

c) Les principaux projets de l'année 2024 sont les suivants :

- Enfouissement réseau Chabanes (opération 14)
- Achat de matériel (opération 11)
- Interconnexion Villard-Les Salelles (opération 15)
- Schéma de zonage assainissement (opération 16)

d) Les subventions d'investissements prévues hors RAR :

- de l'Etat (13118) : 253 603,90 €

- du Département (1313) : 84 534,60 €